



Résolution 392 (1968)¹

Proposition de création d'une commission ad-hoc chargée de préparer une étude sur l'unification de l'Europe sur une base fédérale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Saisie d'une proposition de création d'une commission ad hoc chargée de préparer une étude sur l'unification de l'Europe sur une base fédérale ([Doc. 2333](#)) ;
2. Considérant qu'il s'agit en l'occurrence de la constitution d'une commission spéciale, en application de l'article 43, paragraphe 2 du Règlement ;
3. Vu l'avis de la commission des questions politiques qui conclut à sa compétence en la matière ([Doc. 2430](#)) ;
4. Vu le rapport de la commission du Règlement ([Doc. 2476](#)),
5. Décide qu'il n'y a pas lieu de créer une commission spéciale ; et
6. Charge la commission des questions politiques de procéder à l'étude mentionnée au point 1 ci-dessus.

1. Texte adopté par la Commission Permanente agissant au nom de l'Assemblée, le 13 décembre 1968 (voir [Doc. 2476](#), rapport de la commission du Règlement).

